

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

ACADEMIE DE LILLE

Rapport du jury

session 2021

SOMMAIRE

Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuves écrites de Françaisp.4

Epreuves écrites de mathématiques.....p.7

Epreuves Orales d'admission

Oral 1

Sciences et technologie.....p.9

Histoire.....p.12

Géographie.....p.15

Histoire des arts.....p.18

Arts visuels.....p.25

Education musicale.....p.28

Enseignement moral et civique.....p.33

Langue vivante.....p.24

Oral 2, partie 1, E.P.S.....p.36

Oral 2, partie 2, connaissance du système éducatif français.....p.38

Le concours 2021 de recrutement des professeurs des écoles constituait la huitième et dernière session d'épreuves dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013.

Sur les 5923 candidats inscrits, 2816 (soit 47,54%) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité.

1050 candidats ont été déclarés admissibles.

- Concours externe public : 874 admissibles pour 510 postes, 510 admis (+ 31 en liste complémentaire)

- Troisième concours public : 40 admissibles pour 20 postes, 20 admis (+ 4 en liste complémentaire)

- Concours externe privé : 136 admissibles pour 80 postes, 80 admis (+ 8 en liste complémentaire).

Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuve écrite de français

Première partie : « Question relative aux textes proposés » sur 11 points

Le sujet

Il s'agissait d'une synthèse de quatre textes qui interrogent notre relation au cinéma : le texte 1, issu de « Un barrage contre le Pacifique » de Marguerite Duras, le texte 2, une chanson de Claude Nougaro et Michel Legrand : « le cinéma », le texte 3 issu de « En sortant du cinéma, Œuvres complètes » de Roland Barthes, le texte 4, issu de « féerie générale » d'Emmanuelle Pireyre.

Analyse des copies

Les textes permettaient de répondre assez facilement à la question posée en résumant simplement leur contenu qui n'offrait aucune résistance en matière de compréhension. Cependant, malgré une restitution sans contresens, les correcteurs soulignent un manque de maîtrise de la méthodologie attendue : les propos tenus se focalisent sur les auteurs et se réduisent trop souvent à une succession de petits résumés, il serait attendu un croisement et une confrontation des idées. Il est difficile à un grand nombre de candidats d'organiser leur propos et réaliser un véritable guidage du lecteur exprimant l'avancée d'un raisonnement. Cela engendre une progression du discours parfois difficile à suivre. Les candidats structurent très souvent leur plan en deux parties : les bienfaits d'une séance de cinéma et les éléments qui font de ce moment un plaisir (les émotions ressenties). Parfois des commentaires personnels sur la fermeture des cinémas liée à la crise sanitaire ont ponctué l'analyse des textes. Certains correcteurs soulignent un niveau de langue peu élevé, certaines copies présentent des tournures familières, l'orthographe est défailante ou approximative sur de nombreuses copies (ce qui questionne toujours les correcteurs au sujet de candidats qui disposent d'au moins un master1). Comme les années précédentes, certains correcteurs soulignent une gestion du temps qui semble difficile, une lecture superficielle des textes et une absence de relecture qui conduisent à perdre des points sur la maîtrise de la langue. Parfois, cela retentit également sur l'écriture qui devient difficile à déchiffrer. Beaucoup de notes moyennes ont été attribuées dans cette première partie.

Deuxième partie : « Connaissance de la langue » sur 11 points

Le sujet

Cette partie concernant la connaissance de la langue comportait 5 exercices de facture classique et sans difficulté majeure pour un candidat qui a préparé l'épreuve. Il s'agissait dans l'exercice 1 de classer et de nommer la classe grammaticale des mots proposés (déterminants, verbes pronoms), dans l'exercice 2 de réaliser une analyse logique d'une phrase, dans l'exercice 3 de nommer les valeurs du présent, dans l'exercice 4 d'analyser la formation du mot « désœuvrement » et d'en donner 4 mots de la même famille et enfin, dans le dernier exercice de relever des marques de registre familier et d'en analyser les effets.

Analyse des copies

Les correcteurs signalent une hétérogénéité des copies de type binaire. Cette partie a été très bien réussie ou complètement négligée. Majoritairement, les correcteurs mentionnent que dans l'analyse de « désœuvrement » les candidats ne parviennent pas à donner la nature du mot : le suffixe « ment » les amenant à identifier ce mot comme un adjectif, ils confondent également très souvent mots de la même famille et synonymes. Ils ont également du mal à lire les consignes précisément et

perdent des points en oubliant le classement dans l'exercice 1 par exemple. Lorsqu'une justification est demandée elle est bien souvent négligée au profit d'un relevé partiel d'expressions du texte. Certains correcteurs pointent également des présentations peu transparentes, des éléments de réponses linéaires et peu hiérarchisés et préconisent l'utilisation de tableaux lorsque cela est pertinent. Il y avait néanmoins de très bonnes réussites sur cet exercice.

Troisième partie : « Analyse de supports d'enseignement » sur 13 points

Le sujet

Il s'agissait de l'analyse d'un verbatim d'échanges entre une enseignante et ses élèves en amorce d'une séance de sciences sur les états de l'eau au CE1.

Analyse des copies

C'est la partie qui déçoit le plus les correcteurs. La thématique était attendue dans le contexte du grand oral du baccalauréat. Visiblement, les candidats étaient préparés à la thématique, cependant, à la quasi-unanimité, les correcteurs signalent une absence de connaissances précises concernant les programmes et l'utilisation de propos absconds et peu directs pour réaliser l'analyse demandée, comme si les candidats souhaitaient masquer leur manque de connaissances. Beaucoup de correcteurs déplorent un manque de références flagrant (programmes, socle, documents ou sites institutionnels ou pédagogiques, références en didactique...). Au mieux, certains candidats qui ont été préparés par le même canal, réalisent une analyse selon les travaux de Bruner sans beaucoup exemplifier leurs propos et citent Dominique Bucheton à propos des postures. Le schéma d'analyse de Sylvie Plane qui était donné dans le sujet a favorisé la structuration de la réponse à la question 3, ce qui a facilité grandement la tâche, mais les correcteurs notent là encore, une difficulté à comprendre le schéma et à exemplifier de manière pertinente chacune des parties. Très fréquemment, les candidats ont fait l'impasse sur les compétences développées en sciences dans cette séance, se focalisant uniquement sur les compétences d'oral. La question 4 qui demandait aux candidats de donner des exemples de traces qui pouvaient être gardées au sujet de cette séance a également montré la pauvreté des réponses (réaliser une affiche a été fréquemment cité) ou l'absence de pertinence en fonction de l'âge des enfants (prendre des notes par exemple). La projection dans la réalité d'une classe reste très compliquée.

Conseils aux candidats concernant l'épreuve de français

- Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de la maîtrise de la langue dans la notation : orthographe, syntaxe, fluidité de l'expression. Les correcteurs leur conseillent de gérer leur temps de manière à pouvoir se relire.
- Développer des capacités d'expression.
- Prendre le temps de relire les consignes et de bien se représenter ce qui est demandé.
- Utiliser des tableaux ou des écrits structurés plutôt que de délayer les idées dans un discours pompeux non maîtrisé.
- La partie 2 nécessite un entraînement, les sujets de questionnement sont récurrents d'année en année et devraient permettre une anticipation lors de la préparation au concours. A minima, les attendus du CM2 en matière de grammaire, devraient être connus.
- Les appuis didactiques, institutionnels, la lecture de sites officiels sont attendus, ils permettent de soutenir et d'étayer l'analyse des documents et de renforcer la pertinence des propositions pédagogiques en dernière partie. La consultation d'au moins un site de diffusion des références institutionnelles de manière régulière devrait doter les candidats qui se destinent à l'enseignement, d'une première culture professionnelle dont ils pourraient

témoigner lors de l'épreuve (Eduscol).

- Une connaissance des programmes en vigueur est incontournable. Beaucoup de candidats restent dans l'approximation voire la méconnaissance totale. Les recommandations pédagogiques et les guides de référence nationaux devraient faire partie de la culture professionnelle de candidats au CRPE.
- Les connaissances disciplinaires en matière de maîtrise de la langue doivent être consolidées. Trop de candidats ne maîtrisent pas eux-mêmes les contenus de programmes de l'école élémentaire.
- C'est un concours de recrutement d'enseignants, la place de la culture personnelle et la qualité de l'expression écrite sont prépondérantes. Des phrases syntaxiquement bancales et comportant des fautes d'orthographe dès les premières lignes de la partie 1 ne mettent pas les correcteurs dans de très bonnes dispositions pour évaluer la copie. Le correcteur s'attend à être guidé dans le raisonnement suivi par le candidat, il ne devrait pas être contraint d'aller chercher quelques éléments de réponse au sein de paragraphes au guidage confus pour attribuer quelques points au candidat.
- Une attention à la personne qui va lire l'écrit produit (présentation claire, écriture lisible, lignes aérées...) traduit une volonté de communiquer positivement avec le lecteur.

Epreuve écrite de Mathématiques

Première partie

Problème portant sur le coût de fabrication, l'emballage, le coût salarial et le transport de la fabrication d'ampoules à LED.

Les compétences portent sur l'utilisation du tableur, la proportionnalité au travers de calcul de pourcentage, des calculs de volumes, de la lecture graphique et de la résolution d'équation du premier degré.

Cette partie est très bien réussie avec plus de 75 % des candidats ayant plus de 8/13.

On peut néanmoins dire que c'est dans utilisation et le calcul des volumes que les candidats ont rencontré le plus de difficulté.

Deuxième partie

Il s'agit de la partie qu'on pourrait qualifier de plus sélective, sa distribution est presque uniforme.

Elle est composée de trois exercices, le premier propose une situation de probabilité, le deuxième pose trois questions autour d'une pyramide régulière à base carrée et le troisième exercice traite de l'algorithmique au travers du logiciel scratch.

Les probabilités posent problème à de nombreux candidats : près de 20 % d'entre eux n'ont pas ou quasiment pas traité cette partie, tandis que près de la moitié n'ont pas traité la dernière question.

L'exercice de géométrie qui reposait essentiellement sur l'utilisation du théorème de Pythagore dans sa version directe est particulièrement bien réussi : 47 % d'entre eux sont en réussite totale.

La réussite au troisième exercice est plutôt bien réussie : noté sur 5,5 points, on observe une médiane à 4,1

Troisième partie

Cette partie portant sur la pédagogie et la didactique est composée cette année de quatre situations : La première situation est issue du cycle 3 et propose des productions d'élèves sur le sujet du partage d'une bande à l'aide d'une bande unité.

La deuxième situation propose des productions d'élèves de CM2 deux sur le thème de la symétrie orthogonale.

La troisième situation propose des productions d'élèves de cycle 2 sur le thème de la résolution de problèmes et plus spécifiquement autour des compétences « calculer » et « modéliser ».

La quatrième situation propose l'analyse d'une activité destinée à des élèves de moyenne section mettant en scène l'aspect ordinal du nombre.

Comme à l'accoutumée, la répartition des notes obtenues pour cette partie est gaussienne.

Cette distribution normale se retrouve pour chacune des trois premières situations, celle de la dernière, à destination des élèves de maternelle, voit une distribution presque uniforme.

On peut se poser des questions sur les réelles connaissances de certains candidats sur la symétrie orthogonale.

De la même façon, il apparaît que la maîtrise de la compétence modéliser est loin d'être acquise pour bon nombre de candidats.

Enfin, il faut noter qu'un tiers des candidats n'ont eu aucun point enlevé pour déficience de la correction de la langue. A contrario, moins de 10 % d'entre eux ont été sanctionnés des 5 points.

Préconisations et conseil pour préparer

L'épreuve vise à montrer que les notions de base en mathématique sont bien maîtrisées. C'est pourquoi, le correcteur est en droit d'attendre des démarches claires et limpides au lieu de résultats ex nihilo ou au contraire, de résultats fondés des démarches brouillonnes, voire complexifiées.

Le candidat doit s'assurer de bien s'approprier le concept de numération décimale de position : Une meilleure maîtrise de ce concept aurait permis à beaucoup de traiter avec plus de pertinence la situation 1 de la partie 3

Les compétences mathématiques doivent être maîtrisées par les candidats. Il apparaît que la compétence « modéliser » n'est pas construite chez de nombreux candidats.

De même, la compétence « calculer » n'est pas non plus maîtrisée.

La géométrie en générale et la géométrie dans l'espace en particulier ne doivent pas être négligées. Le traitement du patron, dans sa réalisation comme dans son interprétation en est une illustration.

Le candidat veillera à s'assurer de la maîtrise du lexique didactique et l'enrichir afin de gagner en précision et en clarté lors de l'analyse des procédures d'élèves, notamment dans l'établissement des liens entre les données numériques des énoncés et les procédures qu'elles induisent et anticiper l'impact d'un changement de nombres dans un énoncé.

Une copie doit être d'emblée claire sans que le correcteur n'ait en permanence besoin de se demander ce que le candidat a bien voulu dire

Ainsi, lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons entre productions d'élèves, les tableaux sont souvent utiles : ils permettent de ne pas négliger des éléments de réponse attendus et d'organiser les idées pour dégager l'essentiel de l'accessoire.

Enfin, les candidats doivent savoir que ce sont de futurs enseignants qui sont recrutés ici, et qu'à ce titre on attend des compétences dans l'expression, la clarté, la précision et le soin.

Epreuves orales d'admission

Oral 1

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

La répartition des candidats sur les huit domaines est la suivante :

- Histoire des arts :23 candidats, soit 2,2 %
- Education musicale :43 candidats, soit 4,1 %
- Arts visuels :56 candidats, soit 5,3 %
- Langue vivante :81 candidats, soit 7,7 %
- Géographie :88 candidats, soit 8,4 %
- Histoire :152 candidats, soit 14,5 %
- Education morale et civique :234 candidats, soit 22,3 %
- Sciences :373 candidats, soit 35,5 %

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Le dossier

La grande majorité des sujets choisis par les candidats sont référés précisément aux programmes, même si à la marge des difficultés sont relevées dans leur interprétation donnant lieu à des propositions de séquences inadaptées, parfois par méconnaissance des contenus abordés dans les autres cycles. Certains candidats souhaitent travailler autour d'un projet, un thème, voire une activité et réfléchissent ensuite pour faire le lien avec les programmes. L'entrée par les programmes est prioritaire.

La grande majorité des dossiers correspondent bien à la forme attendue. Les fondements scientifiques en lien avec les sujets choisis sont souvent bien développés, sans que l'articulation soit toujours explicite avec la séquence pédagogique. Trop peu de dossiers évoquent précisément la transposition didactique des fondements scientifiques. Parfois, le dossier ne contient pas de présentation détaillée d'une séance. La bibliographie et la sitographie doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de privilégier les ressources institutionnelles et celles issues de la recherche. En particulier, Les ressources Eduscol ne sont pas toujours indiquées. Même quand elles sont citées, ces références coexistent souvent avec d'autres moins solides qui peuvent être privilégiées dans la conception de la séquence d'enseignement. La source des documents présentés dans le dossier n'est pas systématiquement nommée, en particulier pour les documents figurant dans les annexes.

Quelques dossiers ont visiblement été préparés rapidement. Leur lecture est difficile. On y retrouve des erreurs orthographiques et syntaxiques et parfois des ruptures stylistiques qui tendent à indiquer que le candidat a procédé à un assemblage de sources diverses. Bien que le dossier ne soit pas noté, on observe souvent une corrélation entre un dossier rapidement rédigé, une réflexion non aboutie et la qualité décevante de la prestation du candidat lors de l'épreuve.

L'exposé

La grande majorité des présentations attestent d'un réel travail de préparation des candidats. Le propos est structuré, tout en se détachant le plus souvent très peu de l'architecture du dossier. Quelques candidats lisent leur dossier lors de l'exposé, ce qui nuit à la qualité de l'expression et renvoie un sentiment d'impréparation. Le temps de l'exposé est le plus souvent maîtrisé même si quelques candidats se focalisent sur ce point, au risque de perdre en consistance voire en cohérence lors des deux ou trois dernières minutes. Les candidats qui prennent appui sur des supports (agrandissements d'éléments du dossier, diaporamas bien conçus) réussissent souvent à rendre leur exposé plus vivant et dynamique, de même que ceux qui pensent à moduler le ton ou le rythme de la voix. A contrario, les tics de langage nuisent à la qualité générale de la présentation. Les exposés qui mettent en avant une prise de recul sur la mise en situation de manière argumentée et distanciée ou qui sont l'occasion de renforcer le lien entre les fondements scientifiques et la mise en œuvre pédagogique sont appréciés.

L'entretien

La plupart des candidats ont un positionnement conforme aux attendus professionnels : sans connivence, humble et respectueux. Le plus souvent, les candidats réussissent à entrer en communication ouverte et à engager une réflexion à partir des questions du jury. Dans ce cas, Les entretiens révèlent une capacité à se projeter dans la pratique de classe, à prendre du recul sur les propositions faites, même sans expérience. La réflexion personnelle, la capacité à cheminer durant l'entretien, permettent au candidat d'explicitier ses démarches pédagogiques et didactiques et de développer son point de vue.

A contrario, une attitude plus fermée, agacée ou apathique, des réponses reflétant des difficultés à questionner ses choix ou une stratégie consistant à monopoliser la parole ont pu constituer des obstacles à la qualité des échanges.

Par ailleurs, les difficultés ou points d'attention suivants sont relevés :

- Les principes de la démarche d'investigation ne sont pas toujours identifiés et compris. Parfois cette démarche est énoncée sans être mise en œuvre dans la séquence exposée. L'entretien ne permet pas toujours aux candidats de cheminer sur ce point. La démarche est essentiellement pensée du point de vue de l'enseignant. Elle illustre des conceptions transmissives des enseignements.
- Des confusions entre expérimentation et manipulation sont relevées.
- La démarche technologique est rarement distinguée de la démarche d'investigation. Les objets techniques sont souvent exploités de manière ludique par les candidats, à des fins de motivation des élèves. Cependant le lien entre le projet de fabrication et les savoirs construits, paraît souvent artificiel.
- Certains candidats n'ont pas suffisamment travaillé leur propre compréhension des fondements scientifiques.
- Les références didactiques et pédagogiques sont souvent anciennes et limitées au développement de l'enfant. Les apports des neurosciences sont peu évoqués.
- Les principes d'élaboration du cahier d'expérience ne sont pas toujours connus, de même que les spécificités des écrits de travail ou de la recherche documentaire. L'utilisation d'albums de littérature de jeunesse interroge quant à la construction d'une rigueur scientifique fondée sur les faits.

Recommandations pour les candidats

Les candidats n'ont pas pu tous tester les séances. Toutefois, il est essentiel qu'ils aient a minima réalisé personnellement les expériences proposées afin de vérifier qu'elles fonctionnent. Il en est de même pour les évaluations.

Les candidats les plus en réussite ont fait valoir une capacité à :

- Se projeter dans le collectif : travail en équipe de cycle, de maître, relation avec les familles et le collègue,
- Se projeter dans les mises en situation : adaptations au fil des cycles, adaptations au contexte d'exercice.
- Envisager concrètement et de manière pertinente la différenciation pédagogique et les adaptations favorisant la réussite de tous les élèves.

HISTOIRE

Le jury a pu constater une nouvelle fois avec satisfaction que de nombreux candidats avaient tenu compte des conseils donnés dans les rapports des années précédentes. Aussi, le jury a pu assister à quelques très belles prestations qui ont prouvé que la réussite était possible moyennant une préparation sérieuse.

Dans cette épreuve de l'oral 1, l'objectif était d'apprécier les compétences du candidat et la manière dont ce dernier conçoit sa posture professionnelle. Le jury a pu apprécier la posture de très nombreux candidats qui se sont montrés sérieux et investis dans l'entretien. Si une juste distance avec les membres du jury était requise, celle-ci n'a pas empêché des échanges fort agréables avec certains candidats qui sont parvenus à vivre pleinement leur entretien sans le subir. Le jury attendait du candidat qu'il fasse la preuve, par le contenu et la forme de sa prestation, de ses aptitudes à se projeter dans les fonctions de Professeur des Écoles. Au-delà des connaissances et d'une capacité d'écoute et de réflexion, il était attendu que le candidat fasse preuve de réelles capacités de communication. Le jury a été attentif à l'attitude du candidat vu comme un futur enseignant en action. Aussi, l'expression orale se doit d'être claire et précise. Il convenait d'éviter l'usage d'un vocabulaire familier voire relâché. Aussi, la posture et le langage trop familiers n'ont pas été appréciés du jury. En effet, conformément au référentiel de compétences du métier, le professeur des écoles se doit d'être un modèle linguistique pour ses élèves et pour ce faire, le candidat doit le manifester lors de sa prestation. Une vigilance particulière des membres du jury a donc porté sur la qualité de l'expression orale et particulièrement sur la maîtrise de la syntaxe, le débit de parole (regarder les membres du jury, ne pas parler trop bas ou trop rapidement, maîtriser la gestuelle pour ne pas parasiter la prestation). Quelques candidats ont témoigné de lourdes lacunes en maîtrise de la langue (syntaxe, barbarismes, régionalismes). Sensible au niveau de langue, le jury rappelle qu'en histoire, l'usage du futur et du futur proche (aggravé par la liaison fautive « va-t-être ») est à proscrire. En revanche, certains candidats qui ont cherché à faire vivre leur allocution sans pour autant la théâtraliser ont été remarqués. En outre, le soin de certains candidats à montrer qu'ils souhaitaient rendre explicites pour les élèves les objectifs poursuivis et à justifier des étapes de la construction des apprentissages a été très appréciée. Si les candidats pouvaient et devaient se positionner, leurs prises de position se devaient d'être argumentées et éviter la formulation de jugements hâtifs et sans nuances.

En ce qui concerne l'exposé, le jury attendait avant tout que celui-ci soit clair et équilibré et que le candidat présente de manière problématisée le sujet proposé en respectant le temps imparti. Les bons candidats ont su justifier leurs choix d'enseignement relatifs au sujet retenu et à la séquence proposée. En outre, ces candidats ont été capables de présenter une synthèse scientifique qui leur a permis de donner du sens au sujet traité et de mener une réflexion cohérente autour d'un ensemble de connaissances favorisant leur articulation avec des enjeux épistémologiques. Rappelons que la réflexion scientifique permet de comprendre les choix et les propositions des programmes et qu'elle figure à la base de toute transposition didactique. Les meilleurs candidats ont également su expliciter la logique des objectifs scientifiques et/ou d'objectifs didactiques poursuivis et mettre en contexte la séquence (niveau, découpage des programmes, place de la séquence dans l'année, nombre d'heures attribuées). Le jury attendait en effet une réflexion réaliste sur la place de la séquence dans la programmation, en termes de déroulement, de nombre d'heures ou de séances, mais aussi de notions et de capacités. Ces choix devaient être mis en relation avec les élèves et leurs possibles difficultés.

En outre, le jury a été sensible au fait que certains candidats ont su montrer, à travers leur présentation, la manière dont leur séquence a été conçue : lectures scientifiques, lecture du programme, du Socle commun, réflexion sur les démarches, conception globale de la séquence (évaluation incluse). En effet, une proposition réaliste mais aussi personnelle était attendue.

Les meilleurs candidats ont aussi su montrer en quoi le choix des documents et leur étude sont de nature à favoriser les apprentissages. Ils ont été capables de d'illustrer la démarche de l'élève en s'appuyant sur des exemples concrets d'exploitation pertinente de documents. Par ailleurs, ils ont su développer une réflexion autour de la trace écrite et aborder la question de l'évaluation et ses enjeux.

Les bons candidats ont également été capables de montrer en quoi le sujet traité et la séquence proposée étaient au cœur des enjeux culturels et sociaux des sociétés modernes. Ils ont pu faire montre de leur capacité à présenter les enjeux d'enseignement en termes de finalités intellectuelles, patrimoniales, culturelles ou civiques.

Nombreux sont les candidats qui ont préparé avec soin leur exposé et proposé un exposé de 20 minutes. Cependant, un trop grand nombre d'exposés ont encore souffert de l'absence d'éclairages qu'apporte la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage. Ces exposés ont aussi généralement pâti de l'absence de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ainsi que d'une prise en compte insuffisante de l'évaluation des acquis des élèves en cours et en fin de séquence.

Par ailleurs, les meilleurs candidats ont su ne pas répéter oralement l'intégralité du dossier fourni au jury. Ils ne se sont pas contentés de réciter mais ont su mener une réflexion personnelle. En outre, ils ont su insister sur les grands enjeux du sujet que sont les enjeux disciplinaires, scientifiques et transversaux.

Dans le cadre de l'entretien, le jury a apprécié les candidats qui ont su faire preuve d'une réelle capacité d'écoute et de dialogue avec le jury, de réactivité aux questions posées (avec nuance et conviction à la fois), témoignant d'une capacité à développer des analyses montrant une vraie réflexion sur le vif et d'une capacité à étayer leurs réponses. A ce stade de l'épreuve orale, une interactivité constructive était de mise : il importait pour le candidat de bien prendre en compte les questions, d'y répondre sans faux-fuyants, en regardant les membres du jury. De nombreux candidats ont fait preuve d'une bonne écoute et d'une interaction très satisfaisante avec le jury : ils ont su écouter attentivement les questions, prendre le temps de réfléchir avant de répondre, sans se précipiter. Toutes les commissions ont souligné la qualité éminente de certaines prestations, la maîtrise excellente des contenus disciplinaires, la posture professionnelle de certains candidats et leur tenue irréprochable.

Le jury a été sensible au bon sens des candidats et à leur honnêteté intellectuelle. Au cours de l'entretien, des réponses courtes et précises favorisent les échanges : les très longues réponses ne constituant pas un gage de qualité. Avoir une attitude dynamique est un minimum attendu ; faire preuve de détermination et de conviction est une bonne façon d'aborder un métier où il faut en permanence motiver les élèves. Il s'agit aussi de trouver un moyen terme de bon aloi entre accablement et excès d'assurance. Le contrôle de soi est une des conditions de la réussite.

Il est arrivé que des candidats ayant fait illusion lors de l'exposé ont révélé de graves lacunes lors de l'entretien. A l'inverse, des candidats décevants au cours de l'exposé mais capables de rectifier leurs erreurs, voire de construire une argumentation en répondant avec à-propos aux membres de la commission, ont pu voir leur note nettement réévaluée à l'issue de l'interrogation. La présentation du découpage en séances devait s'appuyer sur une problématique adaptée au niveau d'exigence de la classe à laquelle le sujet se rapportait. Ce découpage cohérent ne devait pas occulter les démarches et les capacités travaillées par les élèves. Dans de nombreux exposés, les élèves ont été absents et le jury a dû insister sur ce point lors de l'entretien pour préciser les démarches pédagogiques qui trop souvent n'étaient pas suffisamment explicites. Enfin, il était attendu que le candidat soit capable de définir précisément les capacités inscrites dans les instructions officielles telles que « raconter » en histoire.

Le jury attendait des capacités de synthèse, de problématisation, pas une simple érudition. Toutefois, si le jury n'attendait pas des candidats qu'ils aient une connaissance exhaustive du sujet, le jury était en droit d'attendre que ces candidats aient néanmoins une connaissance qui s'étende au-delà de ce qui était présenté dans l'exposé. Aussi, les questions du jury ont pu amener les candidats à préciser certains aspects de la question traitée. Il est en effet inadmissible pour le jury qu'un candidat

puisse employer des termes ou des notions qu'il ne sait pas définir. Trop de candidats se sont trouvés bêtement silencieux lorsqu'on leur a demandé ce que signifiait un terme un peu technique qu'ils avaient pourtant utilisé lors de leur exposé. Précisons que les questions du jury n'étaient pas destinées à piéger le candidat mais d'une part qu'elles avaient vocation à évaluer ses connaissances et sa capacité à se mettre en surplomb par la réflexion et d'autre part qu'elles visaient à l'aider à clarifier sa pensée, à nuancer son propos et à le corriger si nécessaire. Les réponses évasives étaient bien sûr à éviter. Le jury a également pu procéder à un élargissement du sujet par des questions portant sur le même thème mais sur d'autres périodes.

Le jury s'est aussi attaché à l'évaluation de la maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques de l'histoire. Les questions ont alors pu porter par exemple sur le choix et la qualité des documents proposés ainsi que sur le choix du dispositif pédagogique retenu. Le candidat devait en effet avoir réfléchi aux documents qu'il se proposait d'intégrer dans ses séances. Le jury a prêté une attention toute particulière au choix des documents et à leur exploitation scientifique et pédagogique au cours de la séance. Encore une fois, ce n'était pas ce qui était proposé dans le dossier qui avait valeur de note mais la capacité du candidat à justifier de manière argumentée ses choix éthiques, didactiques et pédagogiques. Il s'agissait par exemple pour le candidat de montrer en quoi les documents sélectionnés et leur exploitation pédagogique et didactique permettaient d'une part d'apporter des réponses à visée scientifique à la question formulée, d'autre part de faciliter l'assimilation de ces réponses pour tous les élèves y compris ceux en difficulté et enfin de montrer en quoi le recours à ces documents correspondait à des phases essentielles de la construction de l'abstraction chez l'élève.

Une réelle prise en compte des élèves et de leurs éventuelles difficultés a été valorisée par le jury. Cela pouvait commencer simplement, par une formulation des objectifs en « langage élève » : « Quel est le vocabulaire étudié, quelles sont les connaissances et les compétences que l'élève est censé avoir acquis à la fin de la séquence ? » Dans quelques cas trop rares, la diversité des élèves a fait l'objet d'une prise en compte et des stratégies d'apprentissage variées et différenciées ont été proposées. Les questions ont également pu porter sur la prise en compte de l'hétérogénéité de la classe et notamment sur la gestion des élèves en difficulté. Enfin, les connaissances relatives à l'institution et aux textes officiels, aux publics scolaires, à la progression des enseignements, à la connaissance du développement de l'enfant mais également aux enseignements interdisciplinaires ont également pu être sondées. En effet, bien que s'agissant d'une épreuve à dimension disciplinaire, le candidat était évalué sur sa capacité à tisser des liens entre les différentes disciplines.

GEOGRAPHIE

1. Quelques éléments statistiques :

Avec un nombre d'admissibles en baisse de 30%, il est légitime que le contingent de candidats ayant choisis la géographie à l'épreuve orale 1 soit, cette année, revu à la baisse. Il n'en demeure pas moins que 87 candidats se sont présentés mobilisant 3 jurys.

Ainsi, les sujets traités par les candidats selon les cycles se répartissent comme suit :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
17 (19,6%)	23 (26,4%)	47 (54,2%)

Rien de bien étonnant une nouvelle fois, la géographie en tant que telle, ne débutant vraiment qu'en cycle 2.

Répartition par âge des candidats :

20 à 29 ans	30 à 39 ans	Plus de 40 ans
66	19	2

La majorité des candidats sont des sortants d'université donc relativement jeunes. Beaucoup de candidates encore une fois! Seuls quelques-uns font état d'une expérience professionnelle préalable (AVS, tourisme, R.H, ingénieur, ...) tout en étant respectueux de leur parcours et manifestant une envie de travailler auprès d'enfants.

Appréciation générale

Globalement, les sujets présentés sont en adéquation avec ceux pouvant être attendus par des candidats se présentant à ce concours de professeur des écoles. Ils sont bien rédigés, soignés et respectant l'organisation et la mise en forme (page de garde, titre, sommaire, numérotation, logique partie théorique et partie pédagogique). Ils sont tous en conformité avec les programmes en vigueur.

Parfois, les parties traitant des concepts scientifiques sont insuffisamment investies, partiellement abordées et l'ensemble des recherches attendues permettant de traiter la question n'est pas au rendez-vous. De même, il arrive que la séquence pédagogique ne réponde pas ou insuffisamment à l'objectif visé et à la problématique soulevée par le dossier. La logique de la séquence est aussi discutable.

Il arrive également, mais dans peu de dossiers, de constater de nombreuses erreurs orthographiques qui finissent par indisposer le jury lors de la lecture et qui sont, lorsqu'elles sont en nombre, inacceptables pour envisager devenir enseignant. De même à l'oral, quelques expressions surprennent à un tel niveau de recrutement, liaisons mal venues (« qui z'ont...qui z'apprennent... ,

« vachement », « les élèves, ils... »), nous sommes bien dans l'académie de Lille !! Aucun doute...
Sourire

Cependant, les écarts entre les « bons » voire « très bons » candidats et les quelques-uns en délicatesse avec cette épreuve sont importants. Quelques candidats s'appuient sur de connaissances didactiques très solides au service d'une séquence pédagogique construite avec intelligence et réflexion. Quelques prestations sont remarquables ! Notamment chez des candidats très jeunes !

D'autres sont justes moyennes sans réelle personnalisation. De même, certains semblent être restés sur des représentations liées à leur propre expérience lorsqu'ils étaient élèves et n'ont pas réussi à se projeter dans une fonction d'enseignant au regard du référentiel du professeur des écoles actuel. Il s'agit souvent des candidats les plus âgés mais pas exclusivement.

Il arrive, malheureusement pas assez souvent, que la séquence didactique soit mise en perspective avec les autres cycles et que les séances envisagent également la différenciation pédagogique (dans l'évaluation notamment) ou encore l'interdisciplinarité. C'est pourtant très important.

L'épreuve :

1. Présentation du candidat

Les présentations orales sont en général préparées sérieusement, souvent sous un même modèle, sans doute celui proposé par les formateurs d'ESPE. Il se conforme au temps imparti avec parfois une grande précision, preuve d'une réelle préparation. Ce « formatage » respecté, au demeurant conforme aux attendus, laisse cependant peu de latitude à la personnalisation des présentations. Cela devient vite redondant d'autant avec une thématique dominante (« Mieux habiter » en cycle 3, par exemple), on peut juste le regretter.

Remarques : - Quelques candidats se contentent d'oraliser leur écrit parfois sur des paragraphes entiers.

- Des présentations monocordes devenant vite ennuyeuses
- Pour quelques candidats, la différence se fait surtout sur une présentation de la partie didactique mise en relation constante avec la partie théorique. Les concepts thématiques venant en étayage de la partie pédagogique.

2. L'entretien

L'entretien permet dans la plupart des cas de confirmer l'impression perçue lors de la lecture du dossier et lors de la présentation. A nuancer...cette année

Il est dommage que certains candidats soient incapables de compléter leur présentation, restant sans cesse coller à leur écrit et dans l'impossibilité de faire valoir des connaissances complémentaires. De même, un regard critique sur leur travail est absent et une réflexion à posteriori difficile. Lorsque c'est le cas, les candidats sont peu enclins à explorer d'autres pistes non envisagées jusqu'alors et

font preuve d'une certaine apathie qui interroge sur leurs capacités à encadrer un groupe d'élèves prochainement.

Pour d'autres, cet entretien demeure sous un mode « question-réponse », de type interrogatoire. Les candidats étant en difficulté pour débattre, justifier leur choix ou apporter des arguments pertinents. Les séquences didactiques ont, pour peu d'entre eux, pu être réalisées en classe et donc ne permettent pas des ajustements pourtant nécessaires.

Encore, pour quelques candidats le stress est tellement envahissant qu'il annihile toute forme de dynamisme dans l'exposé.

Le jury note, par contre, des prestations remarquables au cours desquelles chaque partie a pris plaisir à échanger. Ainsi, de jeunes candidats font état d'une culture générale déjà conséquente, d'une réflexion tant conceptuelle que didactique remarquable et de compétences relationnelles affirmées. Leur capacité à rebondir sur les relances des membres du jury et à étayer judicieusement leur propos a été très appréciée.

Enfin, le numérique est peu investi par les candidats.

Conclusion :

A l'exception de rares candidats, et même si les prestations sont de niveau variable, il est à noter que les candidats ont souvent préparé leur dossier avec sérieux. Ils se sont également conformés aux exigences que requiert cet exercice, sans doute avec une préparation au sein des Espe plus qualitative.

Quelques regrets cependant :

- Le manque de diversité dans le choix des sujets ou des niveaux
- Des apports scientifiques qui n'apportent rien ou pas grand-chose au traitement du sujet.
- Des séquences peu réalisées en classe du fait de la pandémie.
- Des concepts écrits et annoncés sans être ni compris ni mis en perspective.
- Les outils sont maltraités.
- Les parties théoriques ne sont parfois qu'une compilation sans logique de citations d'auteurs.

Préconisations :

- Elargir le champ de connaissance disciplinaire au de-là du sujet traité
- Renforcer ou assurer le lien entre concepts scientifiques, enjeux didactiques et séquence pédagogique.
- Analyser à posteriori le dossier préparé avant le passage de l'épreuve orale
- Investir davantage les outils numériques
- Eviter d'annoncer que la géographie est un point faible dans le parcours scolaire et que le concours est une belle occasion de se former, sauf avec une intention stratégique...comment mieux se mettre en danger ?!
- Avoir un regard critique sur les sources sélectionnées
- Posséder un minimum de culture « générale » du moins dans le périmètre du sujet trait

HISTOIRE DES ARTS

Vingt-trois candidats ont été entendus sur l'épreuve d'Histoire des Arts cette année. Si cette discipline reste la moins choisie chez les admissibles, ce choix de l'option Histoire des Arts au CRPE, de par sa spécificité, ne peut être effectué par défaut. L'épreuve implique des connaissances dans les différents domaines artistiques, en histoire, mais également un bon niveau de culture générale. Cette année il est à noter qu'une majorité de candidats a très correctement préparé cette épreuve et obtenu d'excellentes notes.

Néanmoins, les candidats pour lesquels ces connaissances étaient plus fragiles ont été sanctionnés par leurs difficultés ou leur incapacité à s'inscrire dans le questionnement du jury.

Certains candidats occultent le contexte historique du sujet qu'ils présentent et le lien entre le sujet choisi et ce contexte. Nous rappelons ici les quatre compétences travaillées dans le cadre de l'H.D.A., à savoir : *identifier, analyser, situer et interpréter* et, au titre de la compétence « situer » : *relier des caractéristiques d'une œuvre à des usages ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création.*

Le jury attire, une fois de plus l'attention des candidats sur le choix du sujet qu'ils souhaitent traiter : quelques dossiers relevaient encore plus de l'option « Arts visuels » ou de la littérature que de l'option H.D.A. Nous rappelons ici la nécessité de croiser l'art et l'histoire, et d'engager, plus particulièrement une réflexion sur les liens qui peuvent se tisser entre l'art et l'histoire, le témoignage de l'œuvre et de l'artiste.

Les textes officiels précisent

« L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts structure la culture artistique de l'élève par l'acquisition de repères issus des œuvres et courants artistiques divers et majeurs du passé et du présent et par l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et le temps, les interpréter et les mettre en relation ».

Cette année, les candidats ont mieux abordé cet « apport de méthodes » mais souvent de façon implicite. Ils pourraient, lors de la présentation de leur dossier, y faire une référence plus explicite. Le jury invite à une réflexion sur cette approche méthodologique : quelles peuvent être ces méthodes ? Quelles fonctions ont-elles ? Comment inviter les élèves à s'en emparer et à les traduire en compétences ?

On notera qu'en ce qui concerne les connaissances et compétences associées, plusieurs candidats ont clairement inscrit leurs propositions dans le S4C qu'ils ont cité de façon pertinente. Ces références aux différents domaines du S4C ont été justement appréciées et auraient gagné à être illustrées de propositions concrètes.

Les notions de transdisciplinarité, interdisciplinarité et pluridisciplinarité ont été cette année relevées et étaient correctement maîtrisées par les candidats qui s'y sont intéressés.

Le choix des sujets pour la session 2021 :

- L'art environnemental, une thèse aux enjeux disciplinaires.
- L'étude des œuvres d'art transmet des émotions et des informations.
- Les œuvres d'art au service de la mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale.
- Le quotidien des civils français durant la Seconde Guerre mondiale.
- La Vénus de Milo.
- La représentation des hommes noirs du XVIIe à nos jours.
- Les arts aux Moyen-Age.
- Les artistes durant la Seconde Guerre mondiale.
- L'impressionnisme
- Le cubisme.
- L'expressionnisme.
- Le conte populaire, un miroir sociétal réactualisé à chaque époque
- La représentation du cirque à travers les œuvres d'art.
- Le reflet dans les arts du XXe à nos jours.
- La mer, entre terreur et fascination.
- Athéna à travers les arts, une déesse à la fois crainte et adorée.
- La représentation des dieux grecs, attributs et symbolique.
- Evolution de la place de la femme dans la société du XXe.
- La vie des mineurs.
- Léonard de Vinci.
- Le petit chaperon rouge.
- L'architecture industrielle.

Les candidats ont rarement su évoquer la transition entre l'école et le collège (le cycle trois dans sa totalité) et la continuité des enseignements pouvant se traduire par le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève et la formalisation d'outils spécifiques.

Nous l'avons évoqué plus en avant, un bon niveau de culture générale est requis pour présenter l'épreuve. Disposer avec aisance de repères culturels, historiques, géographiques, géopolitiques permet d'apporter, lors de l'entretien, des illustrations complémentaires au dossier et viennent en soutenir le propos. Le jury a eu, cette année, à déplorer moins de lacunes sévères, même si le constat d'une connaissance limitée au seul sujet du dossier s'est souvent fait sentir.

Il reste utile de maîtriser à minima les grands repères de l'histoire du système éducatif français et d'en avoir une analyse prospective et réfléchie pour inscrire les réponses aux questions du jury dans une dynamique évolutive de la pédagogie et de l'Éducation.

Les dossiers :

La qualité des dossiers (lisibilité, présentation et structuration), cette année, a été assez satisfaisante, même si, pour l'épreuve, ceux-ci ne sont pas évalués (seule l'épreuve orale l'est). La modification de la structure du dossier (inclusion des annexes) pousse les candidats de se montrer concis quant aux apports scientifiques du domaine. Il est nécessaire de souligner que ces apports se sont trouvés très limités pour certains candidats. Le jury appelle à la maîtrise de ces apports, notamment lors de l'entretien.

Nous rappelons avec insistance qu'une relecture attentive du dossier s'impose avant envoi. La pagination reste de rigueur, ce qui facilite la navigation dans le dossier lors des références faites à celui-ci durant l'entretien. Les annonces d'un plan et d'une conclusion (bilan et perspectives) ont, cette année encore, été appréciées par le jury qui a reconnu ainsi l'attention du candidat à présenter un dossier structuré.

Le jury déconseille aux candidats ayant échoué lors de précédentes sessions, la reprise à l'identique d'un dossier qu'ils ont déjà présenté, ou le choix d'un sujet similaire, sans y avoir fortement retravaillé.

Le jury recommande aux candidats la définition d'une problématique qui permettra de soutenir la justification de l'enseignement prévu. Quelques candidats ont été mis en difficulté sur ce point, confondant thématique et problématique.

Il est à préciser que la nécessité de faire apparaître les sources des documents fournis est impérative. Il est recommandé que les candidats maîtrisent la connaissance de ces sources et sachent eux-mêmes expliciter le choix de celles-ci, justifier de leur pertinence. Le jury appelle aussi à la vigilance quant à la datation des œuvres présentées (parfois occultée).

Le jury encourage toujours à une réflexion dans le choix des œuvres qui serviront de support aux enseignements (voir remarque ci-dessus): celles-ci doivent revêtir un véritable intérêt pédagogique pouvant être justifié.

Les candidats ont veillé à la lisibilité et à la clarté des supports utilisés.

La plupart des candidats a fait le choix d'une présentation sans usage de diaporama, ce qui leur a permis de gagner en confort et en aisance. L'agrandissement de supports reste toujours un atout supplémentaire. Une présentation illustrée du dossier ouvre sur des pistes d'élargissement du sujet d'étude traité, des pistes d'exploitation complémentaires ou encore des œuvres supplémentaires.

Les apports théoriques:

Les candidats parvenant à faire une présentation des apports théoriques qui seront nécessaires à l'étude du sujet traité, à l'école élémentaire, sont valorisés. Ces apports doivent permettre prioritairement de soutenir, éclairer, expliciter et justifier la partie pédagogique. Il est attendu que les candidats témoignent d'une maîtrise du sujet ou du thème choisi, et en fassent la preuve dans le dossier, l'exposé et l'entretien, sans verser dans des concepts trop techniques et peu accessibles. A ce titre, le jury recommande d'éviter le « copier-coller » de ressources puisées sur internet. Ces recours sont facilement repérables et ne témoignent pas d'une maîtrise souhaitable du sujet, d'une pleine appropriation d'un socle de connaissances solides en vue de la préparation de l'épreuve.

Si le jury a pu apprécier des apports plus concis et nettement plus abordables, les liens avec la séquence restent toutefois encore peu clarifiés (en quoi ces apports sont-ils utiles pour maîtriser la séquence?).

Il s'agit prioritairement de contextualiser le sujet traité (le resituer sur le plan de la recherche). Les candidats doivent également s'attendre à ce que les apports soient interrogés durant l'entretien. Il est donc nécessaire de les maîtriser pour argumenter sans difficulté. Cette maîtrise appelle à

dépasser le simple cadre de l'œuvre, il est prudent de maîtriser le contexte historique, politique voire parfois géopolitique de cette dernière.

De trop rares candidats ont convoqué justement cette année des pédagogues et didacticiens pour éclairer ou justifier l'orientation de leur démarche. Cela peut représenter un atout dans la justification pédagogique de la séquence présentée et plus spécifiquement des choix pédagogiques faits.

Les concepts fondamentaux de psychologie de l'enfant constituent également un étayage intéressant pour soutenir la problématique présentée. Cette année, ces étayages ont été rarement convoqués. Il est important qu'un futur professeur des écoles tienne compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement. Ces connaissances soutiennent clairement les problématiques didactiques soulevées et les réponses pédagogiques pouvant être apportées.

De façon générale, la complémentarité des apports théoriques disciplinaires avec la problématique proposée, lorsqu'elle est bien maîtrisée, est fortement appréciée par le jury.

La partie pédagogique :

Nous l'avons vu, il est nécessaire que les candidats prennent bien en compte la nécessité de définir une problématique qui éclaire le jury quant à la compréhension des objectifs poursuivis.

Le choix de la séance développée doit présenter un enjeu en lien direct avec cette problématique. Le candidat doit être en mesure d'argumenter sur ce point.

Sans aucun doute en raison du contexte sanitaire, les candidats ont eu des difficultés à positionner les séquences présentées dans un vécu de classe, un contexte local ou événementiel. Peu de candidats ont pu expérimenter leur séquence et n'ont donc pas été en mesure de projeter les propositions faites dans une réalité de terrain. De fait, cette réalité peut être méconnue et handicaper les candidats lorsque sont abordées, lors de l'entretien, les questions d'ordre didactique et pédagogique, les difficultés rencontrées ou pouvant être rencontrées par les élèves.

Le jury recommande aux candidats de bien penser que les élèves de cycle trois ont entre neuf et dix ans. Quels peuvent être les centres d'intérêt, la culture générale des élèves de cet âge ? La prise en compte des représentations initiales de l'élève, de ses connaissances intuitives ou extra-scolaires est globalement insuffisante dans le traitement pédagogique des séances.

Le jury rappelle la nécessité de distinguer le projet de l'élève de celui de l'enseignant. Les questions de motivation, d'engagement de l'élève dans la tâche doivent être envisagées.

Le jury a apprécié cette année les candidats ayant engagé une réflexion sur la question de l'évaluation des compétences, la connaissance des outils, méthodes et modalités possibles.

Le jury recommande toujours aux candidats de bien mesurer qu'une réflexion doit être engagée sur la place de l'écrit dans la séquence et dans les supports proposés.

Les liens avec la pratique artistique ont fait défaut pour cette session encore. Le jury a pu le déplorer.

Le jury rappelle qu'une séquence pleinement consacrée à d'Histoire des Arts est préférable à une séquence constituée de séances de différentes disciplines regroupées (lecture, arts visuels ou écoute musicale, histoire...). Quelques candidats ont pu encore verser dans ce travers.

Les étapes de la séquence d'apprentissage (situation problème, recherche, mise en commun, institutionnalisation, réinvestissement), trop peu réfléchies cette année, sont à considérer dans l'élaboration de la séquence, tout comme la place de l'institutionnalisation des connaissances et compétences acquises (quand et comment?).

Le jury souhaite rappeler que nombre de candidats ne parviennent pas à définir clairement l'objectif de la phase d'institutionnalisation d'une part et à proposer un scénario pédagogique de cette phase d'autre part.

L'histoire des arts nécessite un minimum de connaissances autour des variables pédagogiques en arts visuels à savoir :

- Le SMOG (Support – Médium – Outil – Geste)
- Le RITA (Reproduire – Isoler – Transformer – Associer).

Le jury a apprécié les candidats qui ont pu se saisir de ces connaissances pour étayer leur propos ou soutenir leur argumentation.

Le jury encourage toujours la consultation des sites web de l'académie de Lille. Ces sites permettront aux candidats de connaître les outils départementaux mis à la disposition des enseignants pour l'enseignement de l'histoire des arts. Il invite par ailleurs les candidats à prendre une certaine distance avec les sites non officiels dont certains peuvent proposer des connaissances, démarches ou supports erronés ou inappropriés. Une vigilance est toujours de mise.

L'exposé :

La plupart des candidats ont pleinement maîtrisé le temps qui leur était imparti. L'usage d'un chronomètre ou d'une montre facilite la gestion du temps et permet notamment d'équilibrer au mieux les différentes parties de l'exposé lorsque celui-ci est structuré. Toutefois, le jury souhaite rappeler avec insistance que l'exposé n'a pas vocation à reprendre stricto-sensu, le contenu du dossier qui a été préalablement lu par celui-ci. Cette année encore, les présentations restées « collées » au dossier ont été trop souvent entendues. Il est, au contraire, souhaitable d'apporter, au cours de la présentation, des éclairages, explications qui viendront soutenir le dossier. De rares candidats ont effectué une véritable narration de leur intérêt pour le sujet traité, de la genèse de leur séquence, des expériences pédagogiques vécues, de leur analyse critique. Ils ont été valorisés pour l'intérêt qu'ils ont su transmettre et communiquer.

La gestion du stress est une partie intégrante de l'épreuve et mérite, autant que faire se peut, d'être anticipée. Le jury rappelle que l'apprentissage par cœur de la présentation peut parfois desservir la prestation en perturbant les candidats en cas de trous de mémoire, de plans appris mais non respectés. Cet apprentissage est souvent trop ressenti par le jury lors de l'exposé.

Le jury a pu apprécier la posture de la plupart des candidats : ceux-ci se sont montrés sérieux, investis dans l'entretien.

La juste distance avec les membres du jury a pu être mesurée cette année pour la quasi-totalité des candidats. Le jury souligne toujours les échanges fort agréables avec ceux d'entre eux qui parviennent à « vivre pleinement » leur entretien sans le subir.

Il est attendu des candidats qu'ils fassent la preuve, par le contenu et la forme de leur prestation, et de leurs aptitudes à se projeter dans les fonctions de Professeur des Écoles. Une vigilance doit être portée sur la qualité de l'expression orale et particulièrement sur la maîtrise de conjugaison et la syntaxe, le débit de parole (ne pas parler trop bas ou trop rapidement, maîtriser la gestuelle pour ne pas parasiter la prestation, regarder les membres du jury). Le jury a pointé chez quelques candidats des maladresses de langage. Il insiste sur l'impérative nécessité de maîtriser parfaitement, pour un futur enseignant, la langue à l'oral comme à l'écrit

Il est enfin nécessaire de rappeler que les supports apportés par les candidats doivent impérativement figurer en annexe du dossier. Comme précisé plus en avant, quelques candidats ont apporté un agrandissement des œuvres présentées, ce qui a facilité la communication avec les membres du jury qui souligne la qualité des reproductions proposées.

L'usage des T.U.I.C. dans l'exposé fut cette année maîtrisé et approprié, bien que la plupart des candidats n'y ont pas eu recours. Le jury attire toujours l'attention des candidats sur l'usage d'un diaporama qui se doit de respecter le strict contenu du dossier à défaut de quoi il pourrait être refusé par le jury.

Comme indiqué ci-dessus, le jury rappelle aux candidats la nécessité de proposer une présentation complémentaire au dossier. La restitution de ce dernier sans développement n'apporte pas de véritable plus-value. Des candidats restent encore trop attachés à leur dossier. Les présentations contextualisées et étoffées (justification des choix, contexte, intérêt ou motivation pour le sujet...) sont valorisées. Les candidats ayant cherché à « faire vivre » leur allocution ont été remarqués.

L'attention de certains candidats à montrer qu'ils souhaitent rendre explicites, pour les élèves, les objectifs poursuivis, à justifier des étapes de la construction des apprentissages a été très appréciée dans l'exposé qui a également valorisé les candidats qui ont su témoigner de leur faculté à cibler ce qu'ils attendaient des élèves à l'issue de la séquence ou des séances développées.

Les candidats qui ont proposé des réajustements de leur démarche, ou ont formulé des interrogations sur certains points de leur séquence ont été appréciés, ils peuvent ainsi témoigner de leur capacité à questionner leur travail.

Peu de candidats ont ouvert des perspectives de réflexion sur l'intérêt de la discipline, la compréhension du monde et des sociétés qu'elle peut permettre, les enjeux de la culture humaniste. La transmission et le partage des principes de la vie démocratique ainsi des valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations par opposition à toute forme de censure et de dogmatisme ont, cette année, trop peu été cités.

L'entretien

L'entretien a pour but de mettre en évidence les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de Professeur des Écoles, et, dans ce cadre, à s'inscrire dans le processus de formation en alternance entre l'École Supérieure de Professorat des Écoles et la responsabilité partagée d'une classe de l'enseignement primaire qui les attend s'ils deviennent lauréats du concours.

Les membres du jury prennent appui sur le dossier et sur l'exposé du candidat pour élargir la réflexion de ce dernier par un questionnement constructif.

L'intérêt de l'entretien n'est pas de mettre le candidat en difficulté mais bien d'évaluer sa capacité à s'inscrire dans l'échange, en s'engageant dans une réflexion pédagogique et didactique, et de témoigner ainsi d'une posture professionnelle en adéquation avec les fonctions d'enseignant.

Il est attendu du candidat (voir plus haut) une maîtrise des textes officiels, trop souvent aléatoire, et particulièrement des programmes. Des questions peuvent se porter sur les contenus et attendus de tous les champs disciplinaires et ce, dans tous les cycles (y compris le cycle 4).

Le candidat doit faire preuve de sa capacité à se projeter dans la conduite de la classe, mais aussi à imaginer la façon dont l'élève va réagir à la situation d'apprentissage, aux consignes données, aux supports fournis d'autre part. Des candidats ne se questionnent pas suffisamment sur la didactique ou sur le niveau de connaissances et compétences requis des élèves pour aborder la séquence.

Le jury recommande aux candidats de bien situer le contenu du dossier au regard de la problématique initiale traitée : la séquence sert-elle bien l'objectif poursuivi ? Cet objectif est-il clairement défini ? Quelques candidats prennent conscience, au cours de l'entretien, qu'ils n'ont pas cerné véritablement leurs objectifs d'enseignement (et d'apprentissage pour les élèves). Les liens entre le contexte historique, la posture de l'artiste (son histoire, sa démarche, le message qu'il transmet) sont souvent fragiles. Ce n'est pas rédhibitoire en soi mais il est alors nécessaire de témoigner d'une capacité à y remédier. L'entretien n'a pas vocation à évaluer la proposition de séquence mais le jury appréciera particulièrement l'aptitude des candidats à la revisiter, à en cerner les limites, à proposer des alternatives, voire à la reconstruire.

Il est recommandé aux candidats qui ont expérimenté leur séquence, de prendre avec distance et mesure, les conseils ou avis donnés par des enseignants titulaires ou formateurs qui les ont accompagnés, accueillis, qui ont suivi leur dossier. Ces avis et conseils ont été donnés dans un contexte particulier, ils ne sont pas toujours transférables, ou n'ont pas forcément vocation à être généralisés. De même, les contextes d'enseignement varient, et ce qui a fonctionné avec certains élèves à certains endroits et temps peut être problématique pour d'autres en d'autres lieux et moments.

Le rôle des partenaires éducatifs a été évoqué par certains candidats. Les témoignages d'une connaissance des structures culturelles locales en lien avec le sujet traité ont été vivement appréciés.

En conclusion, les performances des candidats entendus au cours de cette session ont été assez souvent de bonne qualité. Le jury a pu mesurer une bonne préparation pour la plupart d'entre eux.

L'écoute des questions proposées, la prise de distance et la réflexion restent de mise dans cette épreuve. Le jury encourage les candidats à se montrer à l'écoute des questions posées, à prendre le temps de la réponse... Les candidats qui défendent, avec ouverture d'esprit, leurs propositions, sans pour autant refuser d'en avoir une analyse critique, qui témoignent d'une bonne culture générale, d'une bonne maîtrise de leur sujet et des textes officiels, de leurs aptitudes à se projeter dans la mise en œuvre pédagogique de leur séquence vivent et font vivre au jury, en général, un entretien de qualité.

ARTS VISUELS

L'entretien, d'une durée maximale de quarante minutes, prend appui sur l'exposé et s'inscrit dans la continuité de la réflexion présentée durant l'exposé.

❶ Les premiers échanges visent pour l'essentiel à vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté. Le jury éprouve la capacité du candidat à argumenter ses choix, à démontrer qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée.

L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier. Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple, le jury est susceptible de questionner le candidat sur les approches transdisciplinaires (la photographie, le recours aux outils numériques, les partenariats, l'intérêt d'une sortie sur le terrain, d'une visite de musée, situations de lecture, écriture) si le candidat en fait mention dans son dossier.

❷ L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été seulement effleurés lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues. Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.

- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi. On n'attend pas du candidat une connaissance encyclopédique sur tous les sujets. Pour autant, la réflexion menée pour composer le dossier et en assurer une présentation affûtée doit se fonder sur une maîtrise fine des savoirs abordés et des connaissances présentées. Le travail préparatoire mené par le candidat doit donc lui permettre de témoigner habilement d'une culture étayée sur le sujet traité, reposant sur une recherche actualisée, attestant d'une compréhension juste des mécanismes, procédures et procédés mentionnés, et des liens entre le sujet choisi et les enjeux d'apprentissage visés pour les élèves.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ». Il ne s'agit pas pour le candidat de faire étalage de connaissances statiques, mais de démontrer la pertinence des choix qu'il a opérés au regard des connaissances dont il dispose sur les stades de développement des enfants et les diverses théories actualisées de l'apprentissage.

❸ Un des critères d'évaluation retenus par le jury est également la capacité du candidat à communiquer, à structurer son propos de manière cohérente et pertinente, à argumenter ses choix et à témoigner de compétences didactiques et épistémologiques solides.

L'exposé permet au candidat de témoigner de qualités de communication inhérentes au métier de professeur. Ainsi, la gestion du temps, la structuration et la cohérence du propos développé, la clarté de l'élocution et des idées mobilisées, l'aisance verbale et l'étendue linguistique observées, le débit et le rythme apportés à la présentation constituent-ils des éléments d'évaluation de choix pour le jury. Sont également prises en compte l'attitude du candidat et, de manière plus générale, sa posture.

L'exposé ne saurait se résumer à la lecture monocorde et in extenso du dossier, déjà étudié par les membres de jury en amont : les candidats doivent donc réfléchir aux conditions d'une communication stimulante, mobilisatrice et ciblée à l'intention du jury. On attend d'un futur professeur qu'il fasse preuve de conviction et de dynamisme. On attend aussi de lui qu'il témoigne d'une retenue adaptée à la fonction qu'il envisage d'endosser. L'exposé fait l'objet d'une première note sur vingt points. Elle prend en compte la qualité de la présentation opérée par le candidat, la correction et la justesse des contenus qu'il a développés, et la pertinence des choix qu'il a opérés. La première partie de l'entretien permet de s'assurer que le travail exposé est bien le fruit d'une réflexion personnelle et scientifiquement fondée du candidat.

La note attribuée à l'issue de l'entretien validera quant à elle la qualité formelle et conceptuelle de la réflexion personnelle proposée et de l'interaction engagée avec les membres de jury. Le candidat sera évalué sur ses qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Le jury pourra ainsi demander au candidat d'explicitier un certain nombre de choix disciplinaires, didactiques et pédagogiques opérés dans la construction de la séquence, de préciser ou d'illustrer des contenus scientifiques développés ou évoqués, et de mettre en évidence les points d'articulation entre les deux parties du dossier.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul ;
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux ;
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé ;
- Témoigner de qualités d'écoute permettant d'entrer facilement dans l'échange et de réagir de façon pertinente et adaptée aux remarques, propositions, interrogations du jury ;
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

Mais plus encore, le jury apprécie qu'un candidat fasse preuve d'un bon sens pragmatique, fondé sur des connaissances solides et mis en situation grâce à des repères professionnels coordonnés et articulés.

Le « micro-projet » personnel élaboré et mis en œuvre lors d'une séance est doté de diverses dimensions :

- rendre compte de la réflexion de l'élève dans le cadre d'une pratique précise ;
- permettre l'acquisition d'éléments du langage plastique via notamment la mise en mots et l'attitude réflexive développée ;
- poser les conditions nécessaires à la réception d'autres productions plastiques, celles des élèves comme celles des artistes ;
- nourrir la réflexion engagée dans le cadre d'une question au programme.

C'est la convergence de l'ensemble de ces principes d'enseignement qui garantit l'acquisition des connaissances et des compétences attendues. Une séquence s'organise donc à partir d'une progression qui, quels que soient les objectifs visés ou le questionnement travaillé, suppose des invariants didactiques :

- proposer des incitations de diverses natures ;
- prévoir des approches et des modalités de travail variées ;
- viser des acquisitions techniques, notionnelles et culturelles nombreuses.

Au sein d'une séquence, la séance, plus opérationnelle, cherche à répondre à des besoins précis et spécifiques de la séquence. De séance en séance, l'élève affine le questionnement initial, découvre ou prend conscience des différentes dimensions de la question posée dans le cadre de la séquence et construit peu à peu une réponse personnelle à un fait de l'art, à la fois dans sa pratique et par l'attitude réflexive développée tout au long de la séquence.

Les candidats de la session 2021 étaient de manière générale dans cette perspective mettant en valeur les compétences en devenir des métiers du professorat. Le jury a cependant regretté les candidats qui avaient composé leur dossier à partir d'éléments de cours sans prise de distanciation sur le langage artistique véhiculé par les œuvres ou l'artiste. Le manque de curiosité intellectuelle, de connaissances des structures culturelles proches des candidats a fait défaut à beaucoup d'entre eux. Certains candidats - notamment les candidats en reconversion professionnelle – ont fait état de représentation ancienne des arts visuels souvent assimilés à « à la manière de » ou à des travaux manuels.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui s'inscrivaient dans une posture pédagogique où les élèves étaient dans une démarche d'investigation, en lien avec les disciplines scientifiques.

La dimension langagière des arts visuels et le rapport au sensible en fonction de l'âge des élèves ont été des éléments qui ont permis également de distinguer les candidats.

EDUCATION MUSICALE

Les dossiers portent très majoritairement sur le cycle 3 (48,4 %).
29 % des dossiers portent sur l'école maternelle et 22,6 % sur le cycle 2.

Tous cycles confondus, l'objet principal d'étude reste encore l'écoute (42 %).
Les dossiers portant principalement sur la voix et le chant représentent 19,3 %, sur les instruments (19,4 %) et sur le rythme / le tempo / la pulsation (12,9 %).
Seulement deux sujets ont porté sur la création (6,4 %).

Le jury relève :

- une volonté des candidats de cibler le sujet de leur dossier sur un domaine précis,
- seuls 19,3 % des sujets portent principalement sur le chant. Le jury s'en étonne dans la mesure où c'est une priorité en Education Musicale.

Le jury note que les dossiers, dans leur ensemble, traitent bien de l'éducation musicale. Toutefois, il note que les sujets sont peu ambitieux. C'est pourquoi, il a apprécié ceux, trop rares, qui proposaient des liens avec les autres domaines disciplinaires. Le titre et les contenus de certains dossiers ont amené le jury à s'interroger, parfois, sur le fait que l'éducation musicale soit bien l'objet d'étude.

La majorité des candidats a pu expérimenter en partie l'unité d'apprentissage dans une classe.

Le jury tient à rappeler que l'éducation musicale s'appuie sur des pratiques concernant :

- la voix : apprentissage d'un répertoire de comptines et de chansons. Les pratiques vocales peuvent s'enrichir de jeux rythmiques sur des formules simples, joués sur des objets sonores appropriés,
- l'écoué : les paramètres du son (timbre, intensité, durée et hauteur),
- le rythme et le tempo.

Le domaine du chant n'est pas suffisamment investi par les candidats et, lorsqu'il l'est, la dimension de l'écoute est majoritairement, voire essentiellement, traitée au détriment de l'aspect de la production et de la création.

Le chant doit rester au cœur de l'éducation musicale. Les candidats ne s'en sont que trop peu emparé.

Lorsqu'ils proposent l'apprentissage d'un chant, ils partent, à tort, du postulat que si le chant est identifié dans un cycle, ce chant ne comporte pas de difficulté particulière pour les élèves.

Le jury amène alors les candidats à prendre conscience des réelles difficultés spécifiques. Cette connaissance permet aux candidats de se projeter et d'anticiper sur les difficultés que pourront rencontrer les élèves lors de l'apprentissage.

Le choix du chant ou de l'œuvre par le candidat repose encore trop souvent sur des critères personnels : je connais / j'aime. Il préfère également choisir des chants issus du répertoire que les enfants écoutent à la maison pour que, selon lui, les élèves s'investissent plus. L'objectif de l'éducation musicale est aussi de permettre aux élèves l'acquisition d'une culture artistique.

Certains candidats font apparaître des termes pédagogiques sans articulation forte avec le sujet ou sa problématique comme si le simple fait de les évoquer dans leur écrit ou dans leur présentation orale était un attendu de l'épreuve.

Pour quelques candidats, le jury s'est interrogé sur le fait qu'ils ne connaissaient pas les œuvres

citées dans le dossier et lors de l'exposé.

Sur la forme, les dossiers sont de bonne facture et se présentent généralement en deux parties : une partie scientifique et une partie pédagogique (présentation de l'unité d'apprentissage). La quasi-totalité des dossiers est accompagnée d'une clé USB.

Par commodité, les clés USB sont effectivement à privilégier.

Ces supports aident à la compréhension du dossier et sont donc appréciés du jury.

Le jury a apprécié :

- les dossiers dans lesquels la partie scientifique était en lien avec la partie pédagogique,
- les unités d'apprentissage qui ont pu être expérimentées tout ou partie dans une classe. Il est alors plus aisé, durant l'entretien, d'échanger sur les comportements des élèves, sur les difficultés, sur les observables, sur l'évaluation, et pour le candidat de se projeter dans le métier. C'est un atout supplémentaire pour le candidat.
- les bibliographies et les sitographies privilégiant les références officielles,
- les dossiers qui traduisent une véritable logique d'apprentissages (plutôt qu'une logique d'activités).

L'exposé

En très grande majorité, les candidats avaient connaissance des attendus. Les exposés ont été préparés, structurés, souvent illustrés et effectués dans le temps imparti : l'usage généralisé du chronomètre a permis aux candidats de bien gérer leur temps.

Le niveau de langage, la qualité de l'expression étaient satisfaisants.

Toutefois, dans le langage technique et scientifique utilisés par les candidats, le jury a repéré de nombreuses imprécisions, voire confusions.

En général, les candidats utilisent le dossier au cours de l'entretien. Généralement, les exposés ne sont pas appris par cœur par les candidats. Ils sont, pour certains, présentés de manière vivante et intéressante.

Chez les candidats qui réussissent de manière satisfaisante ou très satisfaisante l'épreuve :

- la présentation de la séquence didactique est argumentée au cours de l'exposé,
- la présentation de leur séquence est faite de manière originale,
- un intérêt pour l'éducation musicale avec un effort pour la recherche des supports est observable,
- des objectifs précis et détaillés, porteurs de sens, sont fixés,
- l'organisation de la classe, la place et le rôle de l'évaluation sont questionnés,
- les contextes historique et culturel du sujet sont connus,
- les émotions et leur verbalisation par les élèves sont prises en compte,
- une évaluation des acquis des élèves est prévue,
- les textes officiels dont les programmes et le Socle commun sont connus : référence au PEAC, aux ressources institutionnelles utilisées pour préparer leur séquence (ressources sur EDUSCOL, Musique Prim').
- les dispositifs tels que le CLEA sont connus.

Toutefois, certains candidats ont donné l'impression de ne pas maîtriser la discipline choisie : le choix des extraits musicaux, des chants à aborder, des rythmes proposés n'était pas adapté à l'âge des élèves.

D'autres candidats étaient éloignés de la musique, peut-être par souci d'attractivité de leur sujet : plusieurs prestations sur le développement durable, par exemple.

- * les exposés sont alors redondants avec le dossier. Parfois, ils sont récités,
- * les savoirs disciplinaires, les concepts pédagogiques et didactiques, les connaissances concernant les publics scolaires et le développement de l'enfant restent globalement à approfondir.
- * l'évaluation et l'hétérogénéité d'une classe, les dispositifs de différenciation et les traces écrites (si nécessaires), la création, l'expression et la transversalité du sujet restent que très peu abordés.

Sauf exception, les candidats ont tous apporté un exemplaire de leur dossier, voire plusieurs exemplaires, ce qui a été apprécié du jury.

L'utilisation de ressources numériques (bande sonore, vidéo, diaporama, canevas interactif, ...), à bon escient, peut favoriser la clarté des propos. Il est cependant rappelé aux candidats que la totalité des contenus doit être présente ou évoquée dans leur dossier.

Rares sont les candidats qui ont utilisé les TUIC pour leur exposé.

- * Peu de candidats ont exploité la pratique d'un instrument au service du développement culturel et artistique. L'intégration de cette pratique dans une classe est peu questionnée.

Le ton monocorde, la difficulté à se détacher du dossier rendaient l'exposé terne et la simple lecture du dossier présentait quant à elle peu d'intérêt.

Certains candidats ont plutôt proposé un cours théorique sur une thématique musicale plutôt que sur une véritable séquence d'apprentissage.

Il a été noté également le manque de recul du candidat sur la séquence décrite, sa difficulté à transposer une situation, à l'analyser et à sortir d'un schéma frontal et transmissif.

Le manque d'enthousiasme flagrant et de mise en avant de son travail étaient également pénalisants.

La méconnaissance technique et scientifique des savoirs de base en éducation musicale n'orientait pas le jury favorablement, alors que l'option était choisie par le candidat.

L'entretien

Les candidats sont apparus très concentrés, n'hésitant pas à demander au jury de reformuler les questions ou à les reformuler eux-mêmes. Ils ont fait preuve d'écoute et de clarté dans l'expression.

Le jury a noté une bonne connaissance des programmes et des compétences attendues, du PEAC dans ses grandes lignes (essentiellement sur l'aspect théorique) et des partenaires possibles pour certains d'entre eux.

Certains candidats ont paru surpris lorsqu'il leur a été demandé un moment de pratique (apprentissage d'un chant, d'un rythme). Généralement, le candidat ne prenait pas la note de départ avant de chanter et les gestes restaient maladroits.

Les entretiens n'ont pas toujours permis d'élargir les échanges au-delà du sujet, du domaine, du cycle, ... retenus pour le dossier.

Le jury a apprécié :

- l'honnêteté intellectuelle des candidats quant à la lecture des ouvrages présents dans la bibliographie, à la mise en œuvre ou non de l'unité d'apprentissage dans une classe d'école primaire et dans les réponses apportées au jury,
- la bonne connaissance, globalement, du Socle commun.

Toutefois, rares sont les candidats capables de proposer des exercices pour apprendre un chant de façon progressive.

De plus, le jury souhaite attirer l'attention sur l'évaluation pour laquelle il constate des représentations erronées. Pour une grande partie des candidats, évaluer consiste à mesurer et sanctionner les apprentissages en fin de séquence, le plus souvent par écrit, exercices à trous ou autres, alors qu'il s'agit de mettre en place des formes d'évaluations formatives et formatrices en continu, individuelles et collectives, tout au long des apprentissages.

Une certaine difficulté à imaginer la limite des capacités d'abstraction d'un élève.

Les candidats les plus brillants se sont distingués par :

- de réelles capacités de communication : dialogue avec le jury en apportant des réponses argumentées, pertinentes, concises et empruntes de bon sens,
- un réel dynamisme et beaucoup d'enthousiasme dans leur approche,
- un véritable intérêt pour la discipline et des connaissances réelles,
- une articulation de leurs connaissances pédagogiques et didactiques avec des séances d'enseignement où les compétences et objectifs sont clairement déterminés,
- une capacité à remettre en cause plusieurs éléments des séances préparées pour améliorer, en fonction des remarques du jury, la qualité des supports ou des objectifs visés et ainsi faire évoluer les situations pédagogiques proposées,
- une capacité à se décentrer du sujet de leur dossier pour élargir aux autres domaines de l'éducation musicale (écoute, rythme, chant), autres cycles, autres domaines artistiques, autres disciplines (histoire des arts, histoire, maîtrise de la langue, ...),
- une ouverture d'esprit, une bonne culture générale,
- une capacité à recontextualiser puis élargir dans le temps (périodes de l'histoire) et dans l'espace (européen et extra-européen),
- une capacité à inscrire leur enseignement dans une démarche de parcours (cycle, travail d'équipe, PEAC, ...),
- une aptitude à se projeter dans la mise en œuvre pédagogique de leur séquence et, plus généralement, dans le métier,
- une connaissance de l'enfant, de l'élève, et un bon sens certain.

En revanche,

* les stratégies de communication, dites « d'évitement », ont été sanctionnées (le candidat répète ou fait répéter systématiquement les questions qui lui sont posées, répond à une question par une autre question, voire remet en cause la précision de la question du jury).

* La posture et le langage trop familiers n'ont pas été appréciés du jury.

* l'analyse des difficultés d'un chant (la faisabilité, les réelles difficultés autres que les paroles : hauteur, tessiture, ambitus, anacrouse, tempo, rythmes, ostinato, canon et plus globalement, progression vers la polyphonie ...) est à approfondir.

* les travaux de groupes ou en ateliers n'étaient presque jamais abordés.

* lorsque le candidat finalise son unité d'apprentissage par une représentation, une rencontre chorale, une création d'un paysage sonore ou autres, le résultat prend souvent le pas sur les apprentissages et la démarche.

* certains candidats sont dans l'incapacité de modifier leurs propositions pour améliorer leur séquence.

* les capacités des élèves selon leur âge, notamment chez les élèves d'école maternelle et principalement chez les élèves de PS et MS, sont peu connues.

* lorsque le candidat présente, dans son exposé, un compositeur, le jury est en droit de lui demander de citer une ou deux de ses œuvres, de le resituer dans le temps et de nommer quelques personnages historiques contemporains, artistes ou autres.

* certains candidats ont considéré que pratiquer un instrument, fréquenter une école de musique, être instrumentiste ou être intervenant extérieur, ..., pouvait suffire à réussir l'épreuve.

Parfois le candidat est instrumentiste. L'instrument (présent dans le dossier) a servi de support ou de valorisation à sa séquence, voire le candidat l'a apporté le jour de l'épreuve. Le jury attend alors du candidat qu'il soit en mesure de l'exploiter avec des élèves d'école primaire et de s'exprimer sur la plus-value et l'exploitation pédagogique en lien avec les textes officiels.

* le manque de curiosité intellectuelle et de culture générale sont préjudiciables.

Le jury tient également à rappeler que la pratique d'un instrument et la lecture de la musique peuvent être des atouts mais que ce NE SONT, EN AUCUN CAS, DES CONDITIONS NECESSAIRES. D'ailleurs, il note que les meilleurs candidats sont indifféremment des instrumentistes ou pas.

Le jury attend une meilleure maîtrise des concepts pédagogiques et des savoirs disciplinaires.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Les candidats ont montré une appropriation des modalités de l'épreuve tant dans le temps imparti, dans la prestation orale non lue que dans l'organisation de l'exposé autour de deux parties, l'une théorique et l'autre pédagogique dont le développement d'une séance. Le jury a particulièrement apprécié la capacité des candidats à exposer un réel raisonnement au regard de la problématique proposée et à justifier des choix pédagogiques mis en perspective des concepts scientifiques convoqués.

Lors de l'entretien, le jury a apprécié la capacité des candidats à gérer le stress et à entrer dans une réelle communication dynamique en témoignant d'une aisance verbale, d'une clarté de l'élocution, d'un guidage de l'auditeur par des liens féconds. L'évolution au regard du questionnement et de la réflexion au long de l'échange a été particulièrement remarquée lors des bonnes prestations.

La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'articulation avec les éléments du programme de l'EMC sont généralement énoncés. Le jury a valorisé celles et ceux qui ont témoigné de connaissances approfondies du principe de laïcité et des valeurs sur le plan des enjeux, du sens dans un contexte d'actualité et des gestes professionnels.

Les meilleurs candidats ont fait montre de leur maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques en clarifiant les objectifs poursuivis, les compétences attendues des élèves d'un point de vue de l'EMC, en justifiant du choix des supports et des dispositifs propres à l'EMC et notamment la référence aux textes fondateurs à partir desquels se déclinent les textes législatifs et réglementaires.

En perspective d'une prochaine candidature, le jury tient à préciser ses attentes dans le cadre du recrutement des professeurs des écoles, au vu du référentiel professionnel :

- s'entraîner à entrer dans une réelle communication en pensant au guidage de l'auditoire,
- éviter de ponctuer son propos de « euh », « du coup », « ben... »,
- veiller à l'utilisation d'un vocabulaire parfaitement maîtrisé car certains candidats énoncent des mots dont ils ne connaissent pas la définition,
- veiller également à la pertinence de citer des auteurs pour lesquels on peut développer le propos dans un contexte approprié,
- faire preuve d'honnêteté intellectuelle,
- approfondir la définition, le sens des enjeux et des finalités des concepts,
- articuler connaissances, savoirs, attitudes.

Remarques complémentaires :

Il n'est pas acceptable que le professeur des écoles ne témoigne pas de la connaissance minimale des savoirs à enseigner comme par exemple savoir dater la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'articuler aux valeurs républicaines.

Nombre de candidats ont pu avoir des difficultés à répondre aux questions liés à la culture générale en lien avec le sujet d'échange. Ceci est particulièrement étonnant dans la mesure où la participation au concours doit être préparée.

LANGUE VIVANTE

Lors du prochain concours, l'épreuve orale de LVE deviendra optionnelle. Elle ne se déroulera plus selon la trame actuelle. Le présent rapport d'épreuve s'attachera à articuler les observations et réflexions issues du vécu de cette année avec de premières projections en direction du prochain format de l'épreuve.

Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats lors de cet oral LVE ont su associer à divers degrés :

- La connaissance et la prise en compte des attendus de l'épreuve (dont sa durée) qu'ils ont réussi à mettre à profit notamment pour valoriser leur exposé.
- Un traitement original et sincère du sujet choisi (notamment sur des thèmes « ritournelles » : albums, famille royale, halloween, fête de la Saint Patrick, ...) porté par un discours construit solide et cohérent (connaissance actualisée des textes et ressources de référence), par une compréhension de la démarche actionnelle associée à l'ELVE et aux liens explicites que cet enseignement peut (et doit) développer avec les autres (dans le temps, le sens, l'espace et les dynamiques de classe, de cycle et d'interdegré).
- Une capacité à mettre de la vie dans la présentation de leur dossier, sans le paraphraser, le réciter ou le lire.
- Une volonté à engager et à entretenir l'attention, l'intérêt du jury par la voix, la gestuelle, le regard et l'utilisation de leur support (qualités à mettre directement en lien avec les gestes professionnels du PE).
- Une réelle aisance dans la langue étrangère (fluidité, lexique, accent) facilitant la poursuite des échanges pédagogiques et didactiques entamés en français.
- De la constance (et de la consistance) entre les réponses données en français ou en anglais
- Une anticipation des questions didactiques et pédagogiques via les références citées lors de l'entretien à partir des pistes ouvertes par le sujet du dossier (ses tenants et aboutissants) et son traitement à l'exposé.
- Une capacité à entendre les propositions de la commission, de cheminer avec elle, quitte à revenir sur des propositions initiales pour les développer ou les réorienter.

Soit : une présentation qui acte un réel intérêt pour l'option au-delà de l'épreuve et se ressent lors de l'exposé du dossier. Une prestation qui traduit ce centre d'intérêt en premiers gestes professionnels intéressants

A contrario, les candidats ayant obtenu des résultats moins porteurs pour la réussite à ce concours sont apparemment tombés dans les travers tels que :

- Un choix de l'option fondé sur la maîtrise de la langue étrangère support mais pas suffisamment sur son enseignement : versants didactiques et pédagogiques peu investis.
- Une trop vague idée de l'histoire de l'enseignement des langues à l'école et un manque flagrant de maîtrise de ses fondements actuels : niveaux attendus chez les élèves et chez les PE... horaire des LV à l'école... démarche actionnelle... relation avec l'enseignement du français... rôle ciblé et mesuré de l'écrit... intégration dans un autre domaine d'enseignement... (appuyée sur la polyvalence du maître, les dimensions inter et transdisciplinaires de son action vers les élèves)
- Des références aux écrits théoriques mentionnées voire plaquées mais peu ou pas investies et articulées avec la réflexion sur le sujet du dossier et le domaine, de manière plus générale.
- Des contenus ne correspondant pas ou peu au(x) niveau(x) de classe ciblé(s) et un lien très mince entre ceux-ci et la caution scientifique (notamment au niveau du développement cognitif de l'enfant).

- Du « par cœur » récité sur un ton monotone/monocorde qui dévalorise l'exposé et plus encore lorsqu'il s'accompagne de nombreux : « du coup... voilà... sauf que... en même temps... » qui s'immiscent dans les interludes du discours.
- Un dossier dont l'organisation et l'écrit (dont syntaxe, orthographe et vocabulaire) ne mettent pas en valeur le candidat lors de ce premier RDV avec lui au moment de sa lecture.

A noter : le jury perçoit aisément la différence entre les candidats qui ont véritablement réfléchi et construit leur séquence et ceux qui se sont contentés de s'appuyer sur des ressources trouvées en ligne, articulées autour d'un thème sympathique.

Quelques pistes...

L'approche interculturelle est une dimension de l'ELVE... Le jury s'attend à un minimum de connaissances culturelles associées à la LVE choisie...

La question de l'altérité est incontournable.... Le lien avec les parcours éducatifs et notamment le parcours citoyen est par conséquent incontournable...

La langue étrangère est objet d'apprentissages... Les faits de langue (cf. CERCL) font partie des attendus.

Autour de cela, quelques « ça va sans dire mais tellement mieux en le disant »... à considérer :

- La préparation au stress et à la durée de l'épreuve pour se sentir aussi à l'aise que possible
- Dans le même esprit, mais pas seulement : la tenue vestimentaire adaptée à un **concours** de recrutement de cadre A de la fonction publique... Quelque part, les oraux sont aussi à aborder comme des entretiens d'embauche...

Et pour terminer :

- Des candidats aussi en attente de conseils ou d'éclairages (présents en filigrane des échanges), qu'ils apprécient et n'hésitent pas à le dire.

Oral 2

Entretien à partir d'un dossier

L'oral 2 se décompose en deux parties : Education Physique et Sportive (30 minutes) et Connaissance du système éducatif (45 minutes). L'épreuve de Connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS pour constituer une prestation d'1h15 au total.

Première partie : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Moyenne de l'épreuve : 25,60/ 40

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve d'EPS se déroule en première partie de la deuxième épreuve orale.

Durée de l'oral d'EPS : 10 mns d'exposé suivies de 20 mns d'entretien

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les APSA suivantes ont été concernées :

- Jeux et sports collectifs
- Gymnastique
- Natation
- Danse

Les sujets sont proposés sous la forme d'une vidéo de 2mns 30 environ incluant les 3 consignes ou questions :

- Identifiez et analysez 2 ou 3 comportements observables
- Décrivez les situations présentées et argumentez les choix opérés par l'enseignant
- En quoi la pratique de cette activité concourt-elle à l'éducation à la santé ?

Les vidéos présentent :

- Soit une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice
- Soit une série de situations significatives d'une progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique corporelle considérée.

Les candidats disposent de la vidéo durant tout le temps de préparation sur un ordinateur individuel ainsi que pendant le temps de l'épreuve orale devant le jury.

L'évaluation renvoie à trois grands domaines de compétences :

- Celui des connaissances et de leur utilisation : (maîtrise des savoirs disciplinaires et des exigences du socle pour enseigner, connaissance des programmes de l'école primaire,

connaissances pédagogiques et didactiques, utilisation pertinente des observables, des finalités de l'école ...)

- Celui de l'analyse et de la réflexion (pertinence des réponses aux questions posées, capacité à situer l'action d'enseignant par rapport à des valeurs de référence et dans le cadre des réglementations existantes ...);
- Celui de l'expression et de la communication (qualité de l'expression, aisance, précision, concision, mise en évidence des éléments essentiels, structuration du propos...)

Constats

Une nouvelle fois, le jury souligne l'investissement des candidats dans la préparation de cette épreuve : les prestations répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description des situations observées et des problèmes rencontrés lors de celles-ci par les élèves.

61% des candidats ont une note supérieure ou égale à la moyenne et 42% supérieure à 30/40

Maitrise de la langue pour communiquer

Majoritairement, l'expression et la communication sont maîtrisées aussi bien dans les exposés que dans les entretiens.

La plupart des candidats utilisent un langage clair et adapté à la situation d'entretien.

« En débutant par l'EPS, le jury découvre le candidat et repère un faisceau de données sur ses connaissances et capacités » : cette remarque a été particulièrement retenue par les candidats.

Les exposés répondent au sujet, ils sont le plus souvent clairs, structurés et cohérents. Ils s'articulent majoritairement autour du questionnement proposé.

Les candidats ont dans l'ensemble bien su gérer le temps imparti pour traiter le sujet.

Le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture de communication adaptée à l'exercice.

Une nouvelle fois, le jury note une maîtrise insuffisante du lexique spécifique nécessaire à l'explicitation des conduites motrices et des gestes professionnels.

Maîtrise des savoirs disciplinaires, des exigences du socle

Les candidats ont une assez bonne connaissance des APSA concernées, ils restituent généralement le domaine et la compétence spécifique travaillée

Conseils

Les candidats veilleront donc à établir des articulations signifiantes entre les problèmes posés aux élèves face aux situations, les modalités pédagogiques et les liens vers les autres domaines d'apprentissages **notamment le langage**.

La connaissance du vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être systématiquement travaillée, ce travail permettra d'explicitier les gestes professionnels observés.

Les candidats sont encouragés à être plus « authentiques » par rapport à leur pratique de l'EPS : l'appel au bon sens et au pragmatisme doit en rester en filigrane dans toute proposition, il est indispensable de percevoir que le jeu est un appui efficace pour poser les fondations d'autres apprentissages.

Deuxième partie : CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

L'épreuve *Connaissance du système éducatif* visait à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve CSE se déroulait en deux temps :

- Exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire,
- Entretien avec le jury (trente minutes).

Caractéristiques des dossiers

Constitués de cinq pages, les dossiers se composaient de trois textes traitant d'une situation professionnelle dont le titre annonçait la thématique.

Trois questions guidaient le candidat dans la préparation de son exposé :

- Question 1 : question orientant vers une synthèse des documents
- Question 2 : question invitant au développement d'un aspect du dossier
- Question 3 : question ouvrant sur une mise en situation professionnelle

Les 12 thématiques des dossiers de cette session 2021 :

- Relations Parents Ecole
- Hétérogénéité des élèves
- Ecole de la République et laïcité
- Bien-être des élèves à l'école
- Ecole inclusive
- Le numérique
- L'autonomie
- Inégalités scolaires
- Ecole maternelle et épanouissement
- Évaluation
- Apprendre, c'est acquérir des savoirs mais pas que...
- Le harcèlement scolaire

Critères d'évaluation des candidats

Exposé : Aptitude à dégager la problématique de la situation professionnelle proposée dans le dossier, à présenter un discours organisé et cohérent fondé sur une lecture approfondie des textes du dossier et sur les questions qui l'accompagnent et à en offrir une analyse.

Entretien : Capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Au-delà des connaissances attendues, le jury a apprécié également :

- l'aptitude à progresser dans un échange structuré avec le jury,
- la capacité à argumenter,
- l'expression de convictions à l'égard de valeurs, de choix référés à des principes éthiques,
- l'engagement dans la construction des compétences professionnelles définies dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1^{er} juillet 2013).

Les qualités d'écoute, de communication, d'expression ainsi que le niveau de langue, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, étaient également évalués.

Appréciation globale sur les prestations des candidats lors de la session 2021

Les candidats ont majoritairement témoigné d'une bonne préparation conforme aux attentes de cette épreuve. Certains candidats ont su judicieusement tirer parti de leur expérience professionnelle dans l'exposé et au cours de l'entretien sans se limiter à des connaissances théoriques.

De manière générale, les connaissances institutionnelles sont présentes, mais difficilement mises en perspective du point de vue des compétences professionnelles attendues du professeur des écoles et des enjeux de la politique éducative limités encore souvent à une simple énonciation ; rares ont été les candidats qui ont su témoigner d'une réelle compréhension des enjeux en les contextualisant, en les illustrant et en les articulant avec l'implication professionnelle.

Les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, aux différents stades de développement de l'enfant et l'école maternelle sont apparues les plus fragiles.

Les candidats ont témoigné globalement d'un positionnement éthique et déontologique conforme aux attentes. Au cours de cette session, les jurys ont observé davantage de connaissances et d'engagement dans la transmission des valeurs de la République même si leur mise en œuvre au sein de la classe, de l'école, demeure encore fragile dans les modalités pour de nombreux candidats.

Les compétences professionnelles du référentiel ainsi que la référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ont été convoquées de manière explicite dans les propos des candidats en réussite pour traiter le dossier, soutenir les positionnements et les choix.

Le registre de langue est globalement soigné, avec une maîtrise (parfois superficielle) du lexique et des concepts professionnels qui donne de la consistance au propos et une communication aisée. Comme au cours des sessions précédentes, une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats, en particulier quand la maîtrise de la langue française semblait d'un niveau incompatible avec l'exigence du métier (fautes de langue, incorrections syntaxiques récurrentes, liaisons inadéquates, fautes d'accords, pauvreté du lexique...).

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, l'attitude ou les valeurs exprimées, la culture générale, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.

L'exposé :

Sur le plan méthodologique, les candidats ont su témoigner d'un exposé généralement construit, conforme aux règles de l'exercice, une conclusion est trop rarement apportée.

L'inaptitude à une lecture experte et efficace des textes du corpus a produit des exposés parfois très superficiels, faits de généralités, d'une paraphrase des textes sans réelle problématisation, ni analyse. La capacité à lire et à comprendre les idées développées dans un texte de nature professionnelle est une condition à la future formation et une exigence professionnelle.

Il était attendu du candidat une réelle analyse réflexive de la situation et des questions proposées à partir d'une problématisation bien cernée au-delà de la reprise du titre du dossier.

La troisième question des sujets, ouvrant sur une mise en situation professionnelle plus concrète, a souvent été mal développée, se limitant parfois à un catalogue de pistes pédagogiques sans articulation avec les expériences développées au cours des stages.

Les prestations remarquables ont témoigné d'une lecture approfondie et d'une analyse critique des documents proposés dans le cadre d'un exposé structuré et argumenté à partir d'une réelle problématique en articulant les éléments saillants des textes avec leurs propres connaissances et des exemples concrets issus d'une culture professionnelle en construction.

L'entretien :

L'entretien permettait, dans un premier temps, d'approfondir le sujet, de faire préciser les propos entendus, de revenir sur la compréhension des textes et d'échanger sur les interprétations puis d'élargir le questionnement au-delà de la thématique du dossier.

Une majorité de candidat a su appréhender favorablement l'entretien et entrer en dialogue avec le jury à travers de réels échanges nourris de réponses étayées et argumentées témoignant ainsi de leurs connaissances et de leur capacité à se projeter dans l'exercice du métier dans différents contextes.

Les commissions ont valorisé les candidats capables d'avancer une argumentation, de se positionner, de faire preuve d'une maîtrise satisfaisante des connaissances et de témoigner de la construction en cours des compétences professionnelles attendues d'un professeur des écoles.

Les candidats remarquables ont su témoigner de compétences et de connaissances construites :

- Des concepts maniés avec aisance dans une langue de qualité avec un lexique déjà professionnel,
- Une aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques en justifiant les évolutions du système éducatif et les réformes,
- Une illustration pertinente du propos par des exemples issus des stages ou de l'expérience, avec la mise à distance nécessaire,
- Un positionnement professionnel clair, fondé sur des principes éthiques explicites,
- Une bonne culture générale.

Les commissions ont cependant observé des faiblesses chez certains candidats :

- La difficulté à répondre aux questions du jury lors de l'approfondissement de la compréhension des textes ainsi que dans l'élargissement autour des attendus de l'épreuve.
- Des connaissances énoncées dans l'exposé mais qui apparaissent très superficielles ou mal maîtrisées au cours de l'entretien.
- Des représentations de la diversité des conditions d'exercice assez floues voire erronées et parfois empreintes de stéréotypes : réalités de l'éducation prioritaire, du public scolaire, relation aux familles, connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers...
- Une méconnaissance des stratégies d'apprentissage des élèves, des modalités de différenciation pédagogique.
- Une insuffisance des connaissances du système éducatif, une absence d'appropriation des aspects élémentaires attendus (Loi du 8 juillet 2013, référentiel de compétences, école inclusive, projet d'école, parcours...).
- La difficulté à se projeter et à étayer un propos autour d'enjeux comme ceux de l'égalité filles garçons, de l'école inclusive, de la coéducation, la réduction des inégalités scolaires...
- Un niveau de culture générale parfois en deçà des savoirs à enseigner contenus dans les programmes de l'école : absence de références en littérature de jeunesse ou en arts (impossibilité de citer des œuvres, des artistes, des périodes historiques...) lorsque le déroulement de l'entretien offre l'opportunité d'une question sur ces domaines. « *La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement.* »

Recommandations dans le cadre des nouvelles modalités du CRPE session 2022 pour la deuxième partie de l'épreuve d'entretien dans le cadre des nouvelles épreuves d'admission (arrêté du 25 janvier 2021)

Extrait de l'arrêté

II. - 2. Épreuve d'entretien.

[...]

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

La deuxième partie de l'épreuve d'admission à venir requiert une solide préparation qui repose sur :

- Une réelle compréhension des enjeux du système éducatif et des politiques éducatives à partir des connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer.
- Un approfondissement autour des valeurs de la République dont la laïcité notamment dans leur mise en œuvre au sein de la classe, de l'école et dans le cadre de la posture professionnelle.
- La capacité à dégager et à formuler une problématisation pertinente, à témoigner d'une posture analytique des mises en situation professionnelle proposées au regard des enjeux.
- La connaissance des démarches d'apprentissage et du développement de l'enfant.
- L'enrichissement de la culture personnelle, la curiosité et l'intérêt porté à l'actualité du système éducatif sont également encouragés.

REDACTEURS DU RAPPORT
CRPE 2021

Jean-Yves BESSOL, Président
Jean-Pierre MOLLIERE, Vice-président

Colette BONNETAT

Carole BOYER

François CAPY

Annie CERF

Joël CORSEaux

Joël DELROT

Michaël DEROZIER

Nathalie OLLIOQUI

Vincent LOGEON

Claude MATICHARD

Thierry MERCIER

Claude VANDERVENNET

Remerciements à Madame Lucie CUVELIER, gestionnaire du concours